

Commune de VILLAROGGER

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du JEUDI 5 AOUT 2021 à 18H30

Présents : CERISE Jérôme, DUBOS Jean-Christophe, CHARDON Maurice, EMPRIN Alain, EMPRIN Mireille, LIMBARINU Nadine,

Absents : Mégane BOULANGEAT - Frédéric COGEZ – Marlène CREY
Lionel MARMOTTAN qui a donné procuration à Alexis VIVET-GROS

Secrétaire de séance : Maurice CHARDON

Le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de divers terrains au Chef-lieu/La Roche
- Désigne les garants d'affouage (Jérôme CERISE-Mireille EMPRIN – Alexis VIVET-GROS) et fixe la taxe d'affouage à 16€/lot
- Approuve l'acquisition à l'euro symbolique de diverses parcelles nécessaires à la régularisation de la voirie de La Savine, suite à l'accord amiable des propriétaires
- Approuve l'acquisition à l'euro symbolique, auprès de la Commune de Sainte-Foy-Tarentaise, d'un bien sans maître nécessaire à la création d'un parking covoiturage
- Accepte d'admettre en non-valeur des créances pour un montant total de 987,06 €
- Prend acte que la loi a prévu des dispositions pour permettre aux communes qui le souhaitent d'adhérer, tous les trois ans, à la charte du Parc National de la Vanoise de 2015 et décide de maintenir le choix de non adhésion à la charte
- Approuve la convention de partenariat avec l'ONF pour la mise à disposition de la maison d'accueil au Planay
- Approuve la convention entre les communes de Montvalezan/Sainte-Foy-Tarentaise et Villaroger pour la création d'une unité de police municipale mutualisée. L'unité sera composée de 2 agents à temps complet
- Décide de rendre infructueux l'appel d'offres lancé pour la mission de maîtrise d'oeuvre relative à la reconversion d'un garage en logements au Chef-lieu jugeant trop faibles les références graphiques produites dans les dossiers, l'absence de description des performances énergétiques et la nécessité d'obtenir une esquisse des plans de façades.
Décide de relancer une consultation sur esquisse pour cette mission de maîtrise d'oeuvre et approuve la proposition d'accompagnement d'AGATE
- Approuve les marchés de travaux relatifs à la mise en séparatif, le renouvellement du réseau eau potable et enfouissement des réseaux secs au Hameau de La Savine :

. Lot n° 1 : Réseaux

marché avec le groupement MARTOIA/SOCCO/EUROVIA se décomposant comme suit :

Tranche ferme : 3 420 865,11 € HT

Tranche conditionnelle : 267 852,22 € HT

Total : 3 688 717,33 € HT

. Lot n° 2 : Câblage et équipements

marché avec l'entreprise SERPOLLET pour un montant de 244 989.22 € HT

. Lot n° 3 : Enrobés

marché avec le groupe NGE (SIORAT) pour un montant de 465 146.00 € HT

- Sollicite des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour les travaux de mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales et le renouvellement du réseau eau potable au Hameau de La Savine
- Autorise le recrutement de deux agents contractuels pour l'année scolaire 2021/2022 chargés d'assister l'institutrice à l'école de La Gurraz
- Accepte les conventions pour l'animation des temps d'activités scolaires et périscolaires à l'école de La Gurraz : Hip Hop – Informatique
- Accepte la vente d'un terrain communal de 42m2 à M. ARNAUD Roland au Planchamp, au prix de 10€/m2
- Autorise M. le Maire à contacter divers organismes bancaires pour les travaux de réseaux à réaliser en 2021 au Hameau de La Savine

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLAROGER pour être affiché le 12 août 2021 à la porte de la Mairie.

A VILLAROGER le 12 août 2021

**Le secrétaire de séance
Maurice CHARDON**

**Le Maire,
Alain EMPRIN**

